L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 9 AVRIL 1846.

PUBLIE PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE. [illegible] $12
[illegible] $5

ANNONCES—[illegible] pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. [illegible]

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalle [illegible] une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui n'excéderont pas la durée de l'insertion seront [illegible] pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication [illegible] de l'année 1846 [illegible] à partir du 16 mars 1845 [illegible] au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mots par chaque publication [illegible].
N. Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.

Le capitaine J. M. SCOTT [illegible] BELLE CROLE [illegible] PAYOU SARA [illegible]

[illegible] BELLE CREOLE partira positivement [illegible]

POUR ST. MARTINVILLE et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur NATHAN HALL, capitaine [illegible] Bayou Teche [illegible]
GOLLAIN & BELLOC [illegible]

POUR ST. MARTINVILLE [illegible] BATESVILLE [illegible]

DARBY & TREMOULET [illegible]

PAQUEBOT REGULIER pendant toute la saison [illegible]
J. A. GOURDAIN, 24 [illegible]

PAQUEBOT A VAPEUR ALABAMA [illegible] Galveston [illegible]
MERLE, BEYLLE & Co. [illegible]

[illegible] LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET BAYOU SARA [illegible] CLINTON [illegible]
W. H. AVERY.

POUR LA BALIZE [illegible] MUSIC [illegible]
JAMES LAROSE [illegible]

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE. [illegible]
BRAND & ANDRY [illegible]
BUREAU DE REMORQUEURS [illegible]
ROBERT MURPHY [illegible]

POUR NEW-YORK. [illegible] CLIFTON, capt. J. B. Ingersoll [illegible]
J. F. WOODRUFF, 60, Camp.

POUR NEW-YORK. [illegible] ST. MARY, capitaine R. W. Foster [illegible]
J. W. STANTON & Co. [illegible]

POUR NEW-YORK. [illegible] ISABELLA, capitaine Hoges [illegible]
TOBY & BOGERT, 70 Camp.
JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR BOSTON. Le navire ALMIDDLESEX [illegible]
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON. Chargement au Faubourg—Le navire CH. CARROLL, capitaine B. F. [illegible]
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON. Le navire CONSTANTINE [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON. Le trois-mâts SUFFOLK [illegible]
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON. Le navire A. LEVI H. GALE [illegible]
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON. Le navire WALDRON [illegible]
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR PHILADELPHIE.—La goëlette ESTHER ELIZA, capitaine Clark, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à
RICKER & PEARSON, 60 Camp.

POUR SAVANNAH, (Georgia.)—La [illegible] W. D. JENKINS, capitaine Gatchell [illegible]
WOOD & SIMMONS, 80 Magasin.

POUR SAVANNAH. Le beau brick COLUMBIA [illegible]
WOOD & SIMMONS, 80 Magasin.

POUR LA HAVANE. Le beau brick F. STREET [illegible]
REYNAUD, CUCULLU & Co., 34 Tchoupitoulas.

POUR KINGSTON [illegible] TARANTO [illegible]
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR TRIESTE.—Passage seulement—Le navire LIVERPOOL, capitaine Davenport, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements [illegible]
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR TRIESTE.—La barque BRIGHTON, capitaine Collins, partira immédiatement. Pour fret de 50 tonneaux de plomb ou pour passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire SOUTH CAROLINA, capt. Ch. Owen, partira incessamment, ayant la majeure partie de sa cargaison [illegible] Pour fret de 300 balles de coton ou pour passage, à bord, ou à l'entrepont, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE. Partant le 20 avril. Le navire fin voilier RUBICON, capit. Thompson, partira positivement le jour susdit. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire WALPOLE, capitaine Thomas, partira sous peu, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, et allant à bord. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire de première classe CHESAPEAKE, capitaine Clarke, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 400 balles coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune.

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE, rue Conti, No. 95. Tient son cabinet ouvert de 8 h. du matin jusqu'à six heures du soir.

DEPOT DES VERITABLES PRECIEUSES MATCHES DE WM. A. CLARK, Rue du Cirque No. [illegible], Nlle. Orléans.
21 fev—1an. L. A. GUILLEMAIN, Agent.

RICHARD HAGAN—A. STUART [illegible]
RICHARD HAGAN & Co.,
NÉGOCIANS-COMMISSIONNAIRES EN GÉNÉRAL, EN GROS ET EN DETAIL,
6 mars—39. No. 12, Canal Street Row.

WILLIAM DAVIDSON & Co., [illegible] No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 9 AVRIL 1846.

Depuis l'élection qui a prononcé contre leurs candidats favoris, les feuilles locofocos ont fait une merveilleuse découverte : elles ont trouvé que leur *démocratie* n'avait point été vaincue et que les whigs n'avaient pas obtenu le plus léger avantage. Elles ont été jusqu'à déclarer que M. CROSSMAN avait obtenu un certain nombre de votes démocrates. Quoi donc! serait-il possible qu'en dépit des avertissemens réitérés du *Courrier* et du *Jeffersonian*, quelques *démocrates* se fussent détachés de la grande armée du locofocoïsme pour venir donner leur suffrage à M. CROSSMAN, ce whig que l'on avait si formellement signalé à leur réprobation! En vérité il s'est trouvé des *Démocrates* qui ont renié GUIROT et tourné le dos à MONTEGUT pour soutenir CROSSMAN! Comment ont-ils pu se montrer à ce point insensibles et sourds aux appels des organes reconnus du parti?

La réponse est simple, ce nous semble. La partie la plus sensée du peuple a compris qu'en cette circonstance il ne s'agissait ni de whigs, ni de locofocos, mais bien des affaires de la ville; et qu'il fallait en conséquence nommer, non pas le meilleur homme de parti, mais le plus compétent pour remplir le poste de maire. C'est cette immense majorité qui a partagé ses suffrages entre MM. MONTEGUT et CROSSMAN; c'est elle qui a prononcé en faveur de ce dernier; c'est elle qui l'a proclamée le plus digne, tout en donnant un témoignage de gratitude au Maire actuel.

Nous n'avons pas eu hier, nous n'avons pas davantage aujourd'hui, la prétention de réclamer le résultat de l'élection comme un triomphe pour les whigs; nous y avons vu seulement et nous y voyons encore le triomphe du libre arbitre populaire sur la discipline ou plutôt sur le despotisme de parti. C'est, ce nous semble, un assez beau résultat; et dont on peut se féliciter lorsqu'il s'agit d'élections municipales. C'est un progrès que nous avons fait dans la science de la liberté électorale.

L'*Evening Post* de New-York, feuille favorable à l'administration, s'explique en ces termes sur le dernier message du Président :

"Bien que personne paraisse ne savoir précisément ce que signifie le message, tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il est très sérieux, et la sensation est fort grande."

Ce qui était vrai pour New-York, s'est trouvé également vrai pour les autres parties de l'Union. Nulle part on n'a pu s'accorder sur le sens de ce mystérieux message: les uns y ont vu un augure de paix; les autres un pronostic de guerre; mais le fait est qu'il a produit une sensation. Les plus francs ont avoué que le message ne leur apprenait rien, sinon que le Président recommandait une augmentation de la marine et de l'armée. Pour notre part, nous l'avons déjà indiqué plus d'une fois; nous croyons que le Président n'a point encore pris un parti définitif, et qu'il ne s'attache à ne rien dire de positif, c'est pour se réserver son libre arbitre. Nous espérons en même temps qu'en temps opportun, le Génie protecteur de l'Union l'inspirera et lui fera suivre la voie de la modération et de la sagesse.

Nous annonçons avec plaisir que les eaux de l'inondation baissent sensiblement. Dimanche soir l'eau montait jusqu'à la rue Bourgogne. Lundi il y eut diminution, mais par la bourasque de la nuit les choses revinrent à peu près leur même situation. Hier il y a eu de nouveau baisse et tout porte à croire qu'avant peu elle aura disparu.

Mystères de l'Inquisition et autres Sociétés secrètes d'Espagne.—Tel est le titre de l'ouvrage que publie M. J. L. Sollée. La première livraison vient de paraître, et se recommande par la netteté de l'exécution.

MME KEAN est son mari donnent encore deux représentations au Théâtre St-Charles; puis ils nous quittent, sans doute pour ne plus revenir. Au moins ne les reverrons-nous plus cette saison. Avis à ceux qui n'ont pas encore été applaudir la plus grande tragédienne qui ait paru en Amérique.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Nous avons reçu par le navire à vapeur *New-York*, arrivé hier de Galveston, un extra du Galveston *News*, du 4 avril, lequel contient dans un P. S. des nouvelles encore plus fraîches de deux jours, nouvellement apportées par le *L. M. Hitchcock*. Nous traduisons:

"Nous avions écrit ce qui précède, voir l'Abeille d'hier, lorsque des nouvelles encore plus fraîches nous sont parvenues par le bateau pilote *L. M. Hitchcock*, capitaine Wright, arrivé vers quatre heures de l'après-midi, et qui était parti de Brasos San Yago, le 1er de ce mois.

"A l'arrivée de l'armée d'occupation, en face de Matamoros, les forces mexicaines se formèrent sur la rive opposée de la rivière, avec un grand bruit de musique et fanfares; à cet espèce de salut les Américains répondirent par les sons animés de trompettes et de tambours. Ainsi s'est passée la première rencontre entre les deux armées, postées sur les rives opposées du Rio Grande, à deux ou trois cents pas l'une de l'autre.

"Le lendemain matin, 29, les Américains virent que les Mexicains avaient placé leur artillerie, se composant de pièces de 18, sur la rive de manière à porter sur leur camp. Sur cela, les Américains portèrent leur camp à quatre milles plus bas. Sans doute le général Taylor a pris ce parti afin d'éviter jusqu'à l'apparence de dispositions aggressives contre la rive Occidentale et de se tenir strictement sur la défensive. Les rapports les plus dignes de confiance portent à 3000 soldats et 500 *rancheros*, l'armée régulière des Mexicains. On assure que les citoyens mexicains sur le Rio Grande sont fort mal disposés pour leur gouvernement et secrètement en faveur de la cause Américaine."

Chronique Locale.

Denis McGannon a été arrêté hier sous l'accusation d'avoir blessé avec une arme tranchante Denis Fee, rue Girod. Le blessé a été envoyé à l'hôpital de charité et McGannon est en prison en attendant le résultat des blessures.

James Gibson a été arrêté hier sous l'accusation d'avoir volé quelques effets à usage à bord du brick Consort.

La MALLE a manqué hier au-delà de Charleston, et manquera sans doute plusieurs jours de suite, par suite des pluies récentes qui doivent avoir rendu les routes impraticables entre Charleston et Mobile.

LEGISLATURE D'ETAT.

8 avril 1846.

SENAT.—M. Mayo demande l'impression du bill relatif aux devoirs des greffiers des Cours de District de la Nouvelle-Orléans. Accordé.

M. Parham présente un mémoire d'un nommé Forley, renvoyé à l'instruction publique.

M. Farmer présente un mémoire de divers citoyens de l'Union, Morehouse, Ouachita et Jackson, demandant à ce que ces quatre paroisses forment un district.

On met en discussion le bill autorisant l'ingénieur à employer un secrétaire additionnel. Après une très longue discussion, M. Marks en propose le rejet. Adopté, 19 oui, 5 non.

M. Soulé demande qu'on s'occupe du bill de la Chambre, autorisant le Gouverneur à acheter cent exemplaires de l'histoire de la Louisiane par M. Gayarre, et fait quelques observations favorables. Accordé.

M. Hunter en propose le rejet.

M. Taylor combat la motion et soutient que le bill doit être adopté.

La motion de rejeter est repoussée: 7 oui, 18 non.

M. Hunter demande que les paroisses puissent avoir l'option de prendre les trois piastres au lieu du livre. Le président déclare que la motion n'est pas à l'ordre.

M. Marks dit que le précédent n'est pas dangereux, qu'on dépense plus en discutant des amendemens frivoles qu'en votant sérieusement sur la motion en délibération.

M. Soulé trouve une hostilité à laquelle il ne s'attendait pas. Il voterait quant à lui, pour un livre contenant des informations utiles, même quand il serait écrit en Chacta.

M. Allen votera contre l'allocation, non point par hostilité contre la langue dans laquelle l'ouvrage est écrit, langue qui est celle des neuf-dixièmes de ses constituants; mais il votera contre par principe. Il ne croit pas que l'Etat doive acheter des livres par centaines d'exemplaires. Il faut laisser ce soin aux particuliers. L'exemplaire qu'on enverrait aux paroisses serait pour quelque greffier, qui seul en profiterait. Plus le livre est bon, moins l'auteur a besoin de ce secours de l'Etat.

M. Porter parle dans le même sens.

M. Scranton vote en faveur du bill parce que dans son opinion, rien n'est plus intéressant que l'histoire du pays.

La première section est mise aux voix et adoptée; 18 oui, 6 non.

La seconde section est également adoptée.

M. Hunter propose une section additionnelle à l'effet d'envoyer à Washington, à la librairie du Congrès, l'exemplaire qui reviendra à la paroisse des Rapides. Repoussé; 8 oui, 16 non. Le Sénat refuse de se dispenser de ses réglemens pour passer à la troisième lecture.

M. Garcia annonce qu'il présentera un bill accordant un privilége à M. Xavier Bernard.

M. Dupré se plaint de ne voir que de l'anglais—Les bills ne sont jamais imprimés en français. Il demande la copie française du rapport du Raccourci. Le secrétaire donne des explications.

On met en délibération le bill venu de la Chambre, relatif aux prix à payer à l'imprimeur d'Etat. Envoyé à l'examen de l'ancien comité, avec ordre de s'enquérir des dépenses probables qui résulteront de ce système. Le comité est porté à trois membres—M. Nicholas est adjoint en conséquence, à MM. Taylor et Adams.

Plusieurs bills sont lus pour la première fois—ainsi que diverses résolutions.

L'acte de M. Parham pour venir au secours de M. Jewell, vient pour sa troisième lecture et est adopté.

SECONDE LECTURE.—Bill de M. Mayo, à l'effet de pourvoir aux moyens de porter à la Cour Suprême les appels des diverses paroisses du Nord-Ouest de l'Etat. L'impression en est ordonnée.

Acte de M. Durant, déterminant le montant de la dette que pourront contracter les corporations politiques. Renvoyé au comité judiciaire.

L'acte [illegible] des juges de paix dans la paroisse [illegible]

[illegible]

La résolution de M. Scranton, chargeant le comité judiciaire de présenter un bill abolissant la peine de mort est déposée sur le bureau.

Le bill pour venir au secours de l'acheteur du collège de Jackson est aussi déposé indéfiniment.

Le bill de M. Mayo, relatif à la vente des esclaves et autres valeurs du bureau des travaux publics vient ensuite. M. Nicholas en demande l'ajournement à mercredi. La motion faite par M. Martin, de le déposer indéfiniment sur le bureau est repoussée par la voix prépondérante du président—et il est mis à l'ordre du jour pour mardi prochain.

Acte de M. Couvillion, à l'effet d'accorder une pension à divers vétérans pendant deux ans. M. Hunter en demande le dépôt indéfiniment sur le bureau. Ce serait un mauvais précédent.

M. Couvillion dit que ce n'est point un précédent, puisqu'on en a passé de semblables l'an dernier. Pourquoi donc refuser à sa paroisse ce qu'on accorde aux autres? M. Brashear votera contre par principe. M. Hunter appuie. M. Marks et M. Taylor voteront pour ces pensions,—c'est du patriotisme. M. Parham est opposé au bill. La motion de déposer sur le bureau est repoussée; 6 oui, 16 non. Le bill est adopté.

La résolution de M. Brashear, engageant le comité judiciaire de présenter un bill à l'effet de mettre à exécution la disposition de la Constitution, relative aux arbitrages est adoptée.

Le Sénat siége à huis-clos.

CHAMBRE.—M. Smith présente une résolution signée par un grand nombre d'habitans de la Nouvelle Orléans, demandant que la Législature prenne des mesures contre les encans fictifs &c.—Renvoyé à un comité spécial.

Un mémoire présenté par M. Bullitt, en faveur des orphelins, est renvoyé au comité spécial chargé d'examiner les institutions de charité.

M. Sandridge présente une résolution disposant qu'à chaque session la Législature aurait à nommer en chambres réunies, un imprimeur d'Etat, dans les dix premiers jours de la session—Adopté.

M. Sandridge présente une autre résolution demandant aux propriétaires de l'Abeille leur compte pour les impressions faites par eux depuis le commencement de la session, afin que tous les travaux de la session soient faits d'une manière uniforme—Adopté.

M. Vason présente une résolution à l'effet de s'enquérir auprès du comité judiciaire de la constitutionnalité d'un bill créant une nouvelle paroisse, pendant la présente session.

Sur motion de M. Chambliss, la Chambre adopte une résolution autorisant le comité du pénitentiaire à examiner l'état dans lequel se trouve la prison de paroisse.

M. Smart présente une résolution chargeant le comité judiciaire de s'enquérir de l'utilité d'établir une ligne frontière entre la Louisiane et le Texas.

M. Shields annonce qu'il présentera un bill relatif à la compagnie du canal Barataria et Lafourche—ainsi qu'un bill créant des peseurs de sucre et autres produits, à la Nouvelle Orléans.

M. Newport présente un bill allouant $100,000 pour la construction d'une maison d'Etat à Baton Rouge. Envoyé au comité des batimens publics.

M. Rogers présente un bill créant un district électoral de plus à St. Landry.

Le bill du Sénat organisant les cours de district à la Nouvelle Orléans est renvoyé au comité judiciaire.

M. Jones présente un bill relatif à l'admission de la preuve en cas de libelle—Adopté.

La Chambre décide qu'à l'avenir on ne pourra prendre aucun bill comme résolution, hors de son tour, sans le consentement des deux tiers des membres.

On met en délibération le bill créant un gardien des archives publiques. M. Moise en demande l'ajournement jusqu'à ce qu'on ait passé le bill relatif aux notaires, les deux formant des parties du même système. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Ogden d'Orléans, Farrar et Smith, le bil est ajourné jusqu'à demain.

M. Jones propose de prendre le bil étendant le port de la Nouvelle Orléans jusqu'à et y compris Lafayette. M. Farrar s'y oppose. Il faut, suivant lui, attendre avant d'aller plus loin l'impression de l'opinion de la population de la Nouvelle Orleans. D'ailleurs c'est une affaire du ressort du gouvernement général. M. Conrad insiste pour discuter le bill dès à présent.

Une motion tendant à reconsidérer le vote donné sur la résolution portant qu'on ne pourra changer l'ordre des travaux qu'à la majorité des deux tiers, est repoussée. Mais la résolution est mise à l'ordre du jour de mercredi de la semaine prochaine.

Le bill relatif à la manière de conduire les élections à la Nouvelle Orléans est renvoyé au comité judiciaire. Il en est de même du bill incorporant la compagnie d'assurances mutuelles de la Louisiane.

On prend ensuite en considération le bill relatif aux encanteurs. Le principe du bill est que tout individu peut être encanteur en donnant caution de la somme de $10,000.

M. Vason parle contre le bill. Cet excellent locofoco veut que le nombre des encanteurs soit limité et à la nomination du Gouverneur.

M. Ogden et M. Jones parlent en faveur du bill, ainsi que M. Phillips qui demande s'il conviendrait que la Législature prît en main le soin de déterminer la profession de chaque individu? M. Smith parle aussi dans le même sens. Les encanteurs ne sont point des fonctionnaires publics, pourquoi donc vouloir en limiter le nombre et les assujétir à la nomination du Gouverneur?

La Chambre adopte après amendement les quatre premières sections et s'ajourne.

MOBILE.—Dimanche soir, Ganneway, un des hommes de la garde, se rendit chez un individu nommé John Morris, qu'il avait ordre d'arrêter. Celui-ci opposa la plus vive résistance, et blessa même Ganneway d'un coup de couteau. Il tint ensuite en arrêt pendant quelques instans tous ceux qui suivaient Ganneway, lorsque survint le capitaine Fisher, qui eut bientôt arrêté le recalcitrant.

Nous voyons par le Natchitoches *Times*, qu'un nommé Augustus Faulk, qui avait été condamné dans l'Alabama pour homicide, et qui était parvenu à s'évader a été arrêté aux Natchitoches et remis entre les mains des autorités de l'Alabama, sur une réquisition en bonne forme du gouverneur.

Un nommé Thompson est aussi emprisonné aux Natchitoches sous l'accusation d'avoir assassiné à Shreeveport, Boshrod Jenkins, de Caddo. Il s'est lui-même rendu aux autorités.

Nous voyons par le Savannah *Republican*, qu'à la suite d'une dispute entre M. Danely et M. Collins, ce dernier fut tué.

On attend d'un instant à l'autre M. *Washington Irving*, notre ex-ministre plénipotentiaire en Espagne. On assure qu'il ne tardera pas à publier l'Histoire de Mahomet. Nous le désirons vivement.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. 3.

Samedi, le 4 avril 1846.

Le Conseil s'est réuni ce jour conformément à l'ajournement.

Membres présens: l'Honorable G. W. Lewis, président du Conseil, MM. Nadaud, Charbonnet, Wiltz et Andry.

Absents: MM. Eustis, Boylan et Audler.

Sur motion, le Conseil se dispense de la lecture du journal de la dernière séance.

Lecture est faite d'une pétition d'un grand nombre d'habitants du 4me district, demandant le rappel de l'ordonnance relative aux animaux epaves, pour ce district.

Sur motion, cette pétition a été référée à un comité spécial de trois membres, avec instructions de rapporter à la prochaine séance.

Appel des Comités.

M. Wiltz au nom du comité des finances, a présenté le rapport suivant, qui a été adopté:

Le comité des finances a l'honneur de vous soumettre les tableaux suivans, concernant les finances de cette Municipalité:

Le tableau A représente les dépenses et recettes de la Municipalité depuis la division de la ville jusqu'au 28 février 1846.

Le tableau B représente les dépenses et recettes de l'année courante, c'est à dire du 1er mars 1845 au 28 février 1846.

Le tableau C représente l'actif et le passif de cette Municipalité jusqu'au 28 février 1846.

D'après le tableau C, la circulation des bons Municipaux figurait au 28 février 1846, pour une somme de........ $90,141. 16

Il a été brulé depuis.... $14,993
La balance en caisse ce jour, est de........ 5,600
— $20,593.

Ce qui réduit la circulation actuelle à $69,548. 16

Non compris la perte des billets que nous évaluons de $25,000 à $30,000.

Votre comité vous observera aussi que le produit de la ferme du port ne figure pas dans les tableaux ci-dessus mentionnés, le dit produit ayant été appliqué au paiement des intérêts sur les bons de cette Municipalité.

Votre comité ne croit pas nécessaire de faire un rapport plus étendu, les tableaux du Trésorier vous donnant tous les détails qu'il est de son devoir de soumettre à votre considération.

P. S. WILTZ, rapporteur.

(A.)

Balance générale de la Municipalité No. 3.
LE 28 FEVRIER 1846.

	DOIT.
A Billets à recevoir,	$ 16,362 02
Garde de la Municipalité,	160,936 08
Commission,	39,756 40
Chemin du Golfe du Mexique,	20,009 00
Loyer de maisons,	12,112 20
Eclairage,	71,087 91
Frais de corps de gardes,	9,303 70
Intérêts,	126,923 04
Nègres de chaîne,	6,053 08
Bienfaisance,	24,250 97
Pavage,	80,190 46
Frais de police,	9,127 76
Achat de bois (ancien compte)	10,680 11
Billets protestés,	3,041 25
Canaux et fossés,	4,831 50
Frais de bureaux,	11,880 25
Prime d'assurances,	[illegible]
Légion de la Louisiane,	[illegible] 45
Appointements,	137,290 24
Frais de notariat,	741 50
Frais de procédures,	3,020 97
Marché du Port,	587 49
Taxes d'Etat et de Paroisse,	610 97
Dépenses contingentes,	[illegible]
Nettoiement des rues,	30,870 50
Pompes à incendies,	29,408 97
Remblai des rues,	41,320 20
Employés de la voirie,	9,394 [illegible]
Ponts d'intersections,	6,797 17
Frais de protêts,	[illegible]
Dépenses de voirie,	3,114 [illegible]
Ouverture de rues,	[illegible]
Caisse d'amortissement, 3e. municipal.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Caisse d'amortissement général.	65,163 54
[illegible] du 1/3 des banquettes,	20,955 78
[illegible]	[illegible]
[illegible] de la municip. No. 3,	[illegible]
[illegible]	97 60
	[illegible]

[illegible]

	AVOIR.
Par Billets à payer,	$162,156 84
Droits de Levée,	193,816 28
" sur les cabarets, pensions &c.	213,030 08
" sur marchands colporteurs,	4,552 01
" sur le bris des chalands,	15,320 80
" sur les bals, concerts &c.	2,130 00
Geole de police,	5,980 43
Taxes sur marchands en gros et det.	7,980 00
Ferme des huitres,	9,206 00
Taxes arriérées de 1836,	15,504 05
" de 1837,	14,613 98
Droits sur les charrettes, drays &c	62,605 97
Epaves,	567 67
Vente de propriétés à cens,	8,553 77
Coût de licences,	10,916 50
Rentes à cens,	15,009 94
Amendes,	7,840 31
Taxes sur chambres d'assurances,	8,573 60
Bons de l'Etat de la Louisiane,	30,240 00
Taxes de 1838,	16,694 10
Taxe sur marchands d'esclaves,	3,250 00
Bons d'échange du 20 janvier 1842	1,868 00
Taxes de 1840,	25,089 17
Emission du 10 sept. 1840,	32,840 00
Salle de police,	4,780 35
Emission du 23 avril 1840,	6,574 00
Bons municipaux (anciennes émiss.)	20,010 16
Taxes de 1841,	22 128 41
Bons d'échange du 18 janvier 1841,	16,700 50
Do do du 11 janvier 1840,	12,148 50
Taxes de 1839,	17,193 90
Do de 1842,	23,868 81
Do de 1843,	23,124 41
Jeux de Loto,	1,457 66
Bons du Tresor,	315,000 00
Taxes de 1844,	20,658 88
Taxe additionnelle de 1843,	34,989 95
	1,386,954 33

J. F. DU GARRY, Trésorier.

(B.)

Recettes et dépenses de la Municipalité No. 3, du 1er mars 1845 au 28 février 1846.

RECETTES.

Billets à recevoir collectés,		
pour la ferme du marché,	$4,583 67	
pour la ferme des huitres,	670 00	
		$ 5,253 67
Droits sur les cabarets, etc.,		16,813 54
" sur les bals,		150 00
" sur jeux de Loto,		351 77
" sur le bris de chalands,		825 40
" sur les charrettes, drays, etc.,		9,575 00
" sur les marchands colporteurs		240 00
" de levée,		6,954 67
Taxes arriérées de 1837,		6 00
" " de 1838,		30 00
" " de 1839,		24 00
" " de 1840,		119 78
" " de 1841,		937 07
" " de 1842,		1,349 65
" " de 1843,		2,675 14
" additionnelle de 1843,		12,730 00
" " de 1844,		20,733 60
" sur marchands d'esclaves,		2,650 00
" sur chambres d'assurances,		250 00
" sur marchands en gros et en détail,		1,230 00
Rentes à cens,		1,685 43
Amendes,		1,395 08
Cout de licences,		166 00
Geôle de police,		684 00
Salle de police,		1,217 00
Epaves,		274 05
Bons du trésor,		242,000 00
Balance de caisse au 28 février 1845,		33,692 08
		$364,152 93

DÉPENSES.

Billets à payer, réglés,		$ 34,727 66
Appointements,		9,282 59
Garde de la Municipalité,		17,835 60
Commission,		4,770 44
Eclairage,		3,803 22
Remblai des rues,		6,233 40
Nettoiement des rues,		1,617 81
Ponts d'intersections,		1,347 05
Entretien du port,		5,443 04
Remboursement du tiers des banquettes,		2,570 19
Intérêts,		29,480 51
Pavage,		4,260 82
Marché du port,		1,033 45
Caisse d'amortissement générale,		5,649 18
Ecoles publiques,		783 90
Maison de correction,		497 80
Frais de bureaux,		1,000 35
" de procédures,		2,066 10
" de police,		666 21
" de corps de gardes,		553 43
" de protêts,		50 50
Bienfaisance,		439 67
Nègres de chaine,		289 75
Taxes d'Etat et de paroisse,		198 35
Pompes à incendies,		1,254 17
Employés de la voirie,		1,267 25
Dépenses extraordinaires,		245 83
Frais de notariat,		51 00
Loyer de maisons,		14 77
Taxes de 1845,		87 60
Bons municipaux brûlés, savoir:		
Emission Soumereau,	$ 7,941 63	
Bons d'échange du 11 janvier 1840,	22,948 00	
Emission du 23 avril 1840,	14,155 00	
" du 10 sept. 1840,	106,463 00	
Bons d'échange du 18 janvier 1841,	50,100 00	
" du 20 janvier 1842,	6,518 00	
		$207,785 63
Balance de caisse le 28 février 1846,		18,805 64
		$364,152 93

J. F. DUGARRY, Trésorier.

(C.)

LA MUNICIPALITÉ No. 3
LE 28 FEVRIER 1846

		Doit
A Billets escomptés à 6 p. c.,	$71,780 00	
Dito dûs à divers,	90,376 84	162,156 84
Intérêts arrierés dus à divers,		22,705 46
Bons du Trésor à 8 pour cent,		315,000 00
Bons de l'Etat, payables dans 30 ans,		30,240 00
Caisse d'amortissement, 3e Municip.		7,950 00
Circulation de bons municipaux,		90,141 16
		$628,193 46
A balance		$362,439 90

J. F. DUGARRY, Trésorier.

		Avoir
Par montants en dépôt dans diverses banques,		$10,257 35
Mandats sur le Trésorier de l'Etat,		789 19
Billets à recevoir,	16,362 02	
Dito non recevables,	12,802 00	3,560 02
Taxes arriérées de 1843 et 1844,		82,622 00
Caisse d'amortissement de la Municipalité,		5,300 00
Vingt terrains situés rue de l'Esplanade, donnant 6 pour cent de rentes à cens,		27,407 00
Terrains et constructions de Frascati, et de la Maison de Force (Ce dernier établissement donnant environ $3,000 de revenu net),		40,000 00
Marché du port, dont la ferme a été adjugée pour $6,700,		60,000 00
Trois terrains encoignure Mandeville et Levée,		10,000 00
Quatre terrains sur la Levée, entre le Marché et la Pompe Phœnix No. 8,		12,000 00
Terrains et bâtisse de la Pompe Phœnix No. 8,		6,000 00
Un terrain à l'encoignure Casacalvo et Louisa,		1,000 00
Vingt-un terrains compris entre les rues des Bons-Enfans, Moralès, Clouet et Louisa,		4,200 00
Dix-huit terrains compris entre les rues Moralès, Clouet, Louisa et Girod,		1,800 00
Deux terrains à l'encoignure Esplanade et Claiborne,		800 00
Balance		362,439 90
		$628,193 46

Le même membre a présenté la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispensation des règles, a été adoptée:

Résolu, que le trésorier est et demeure autorisé à payer sur les mandats du maire, les comptes suivans, viz:

A MM. Alex. Lev & Coy pour fournitures de bureau, $26 63

A M. J. Brown, pour 1160 tonneaux pierres et gravois, 870 00

A M. Johnson, pour 360 tonneaux pierres à paver, 270 00

A M. John Thomas, pour 60 tonneaux de gravois, 30 00

A J. A. Prieur, pour pain fourni à la maison de force pendant le mois de mars, 78 65

A M. Jacob Ulmer, pour du bois et des planches pour l'usage de la maison de force, 26 90

A M. F. Gassère, pour bois de charpente, fourni depuis le 15 juillet 1845 jusqu'au 28 mars 1846. 1191. 81

A M. James Keely, pour ouvrage de forge, 150. 81

A M. B. Ougana, pour intérêts dûs, 55 83

Sur motion de M. Wiltz, le compte de M. Charles Claiborne, marshal de la ville de la Nouvelle-Orléans, pour services rendus par ses députés Jas. Tayloy et La. Trigant, a été référé au comité des finances.

M. Nadaud, au nom du comité de la voirie, a présenté le rapport suivant, qui a été adopté, ainsi que la résolution l'accompagnant:

Le comité de contrôle de la voirie chargé de contracter pour le pavage de la rue des Champs-Elysées, côté Est, depuis la rue de la Levée jusqu'à la rue des Grands Hommes, a l'honneur de rapporter qu'il a passé ce jour, un acte chez M. Joseph Cuvillier, notaire de la Municipalité, avec M. James Holbert, pour le pavage de la dite rue, à raison de $1 62 1/2 cents la yarde carré, payable conformément à la résolution du 26 mars 1846, le dit Holbert s'engageant à prendre au prix coûtant, les matériaux dont la Municipalité peut disposer, le dit entrepreneur ayant ainsi fourni un cautionnement de $2000, comme l'exige la dite résolution.

C'est pourquoi votre comité vous offre la résolution suivante:

Résolu que le Conseil approuve le contrat passé entre le comité de contrôle de la voirie et M. James Holbert.

Nlle. Orléans, le 4 avril 1846.
D. O. NADAUD,
P. S. WILTZ.

M. Charbonnet, au nom du comité de police, a présenté le rapport et la résolution qui suivent:

Votre comité de police auquel avait été référée la pétition de Mark F. Conget et Robert Wynn, demandant la permission d'établir une tuerie sur la batture du Mississipi face à la rue Barthélémy, avec un privilége pour cinq ans, à l'honneur de vous rapporter, qu'après avoir mûrement réfléchi et examiné les documents, [illegible] ils sont venus à la conclusion [illegible] demande, pensant qu'on [illegible] ne peut qu'être avantageux [illegible] Municipalité, notamment la ville [illegible] du bill qu'ils supporent—[illegible] votre comité vous offre la résolution [illegible]

Résolu que le Conseil accorde à Mark F. Conget et Robert Wynne la permission d'établir une tuerie sur la batture du Mississipi face à la rue Barthélemy, avec un privilége de cinq ans, pourvu que ladite tuerie soit tenue proprement et en parfait état, et pourvu aussi que lesdits Conget et Wynne suivent strictement toutes les ordonnances existantes ou qui pourraient être passées par ce Conseil sur lesdits établissemens.

M. Wiltz a fait la motion d'effacer fait dans le rapport que dans la résolution les mots "face à la rue Barthélemy" et d'y substituer les mots "immédiatement après la limite inférieure des magasins à tabac". Cette motion ayant prévalu, sur motion de M. Charbonnet le rapport et la résolution tels qu'amendés ont été adoptés.

Le même membre au nom du même comité, a présenté la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispensation des règles, a été adoptée.

Résolu que le trésorier est et demeure autorisé à payer à Mr. M. Hernandez jr., sur le mandat du maire, la somme de $40 43 cts, comme suit, pour la nourriture de l'esclave Suzanne, depuis le 1er décembre 1846, jusqu'au 21 février 1846, $15 37

Pour la nourriture et les frais de gazette, pour le nègre Wm Jones, lequel s'est échappé de la chaine, 25 06
$40 43

Le même membre, au nom du même comité auquel avait été référée la pétition de MM. John C. Smith & R. Muro, demandant la permission de tenir un jeu de *Ronda*, a demandé à être déchargé de toute considération ultérieure sur ce sujet.

Sur motion, cette demande a été accordée.

M. Nadaud a présenté les résolutions suivantes, lesquelles, sur motion, ont été adoptées.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à délivrer à Mme Ellen Fogarty, une licence gratuite pour une année, pour détailler des marchandises sèches dans les limites de cette municipalité.

Résolu que le trésorier est et demeure autorisé à donner des licences à toutes les personnes qui voudraient tenir des jeux de bagatelle à cinq billes, dans les limites de cette municipalité, pourvu qu'elles se conforment aux ordonnances de police et aux conditions stipulées dans la résolution accordant le même privilége à M. Malacarne.

Sur motion de M. Wiltz, le conseil siége à huis-clos; quelques instans après, les portes étant ouvertes, M. Nadaud est appelé au fauteuil, et M. Wiltz présente la résolution suivante, laquelle est adoptée à l'unanimité.

Résolu que le conseil offre ses remerciemens à l'hon. George Washington Lewis, pour la manière habile et impartiale avec laquelle il a présidé aux délibérations de ce Conseil.

M. Andry présente la résolution suivante, laquelle, sur motion est unanimement adoptée.

Résolu que le Conseil vote des remerciemens à tous les officiers de cette municipalité pour la manière honnête avec laquelle ils ont rempli les devoirs de leurs places.

Sur motion le Conseil s'ajourne à samedi prochain 11 avril 1846, à 5 1/2 heures P. M.

Pour copie conforme. J. E. LAYET, Secrétaire.

FEUILLETON.

LA COMTESSE DE MONRION.

Voir l'Abeille d'hier.

II

LE MARI DE LA LIONNE.

—o—

Entrons maintenant dans le château de style renaissance que Brias avait désigné au colonel Thomas Rien comme étant la demeure de Mme Leona Amab Franchissons une grille magnifique, suivons une large allée d'ormes, arrivons à un château couvert des plus capricieuses sculptures, conservées ou restaurées avec un soin qui donnait à ce vieux bâtiment l'apparence d'une œuvre sortie la veille du ciseau du sculpteur, quoique cette brune couleur qui est la teinte souveraine que le temps ce grand artiste, donne seul aux monuments. Montons les degrés de marbre d'un riche perron, traversons un vaste vestibule à plafond cintré et entrons dans une spacieuse salle à manger, ornée de riches dressoirs couverts de superbes argenteries. La table était servie, deux couverts étaient placés en face l'un de l'autre. Victor Amab était seul et se promenait d'un air soucieux, pendant qu'un grand laquais en costume du matin allait et venait en continuant à préparer le service.

Victor Amab n'était déjà plus le jeune homme ambitieux et fier qui avait commencé sa carrière d'une façon si éclatante. Quelques années avaient suffi à jeter sur son front, devenu presque chauve, les traces d'une pensée dévorante. Des rides prématurées disaient que le chagrin avait éprouvé sa jeunesse, et quelque chose de sombre et d'inquiet perçait dans son regard, et montrait que la confiance avait disparu de son âme.

Après s'être ainsi promené pendant quelques minutes, il s'adressa au domestique:

—François, lui dit-il, a-t-on averti madame que le déjeuner était servi?

—On a sonné le déjeuner, et madame ne veut pas qu'on l'avertisse autrement....

Amab poussa un profond soupir. C'eut été beaucoup pour une si légère attente, mais il y avait dans ce soupir tout un arrière de griefs et de colères longtemps amassés.

Cependant il continua sa promenade, et finit par s'arrêter à la porte ouverte sur le parc. Il se trouvait en face du château de Montaleu. Ses yeux semblèrent d'abord l'éviter; mais enfin ramené comme par un attrait invincible vers cette demeure, son regard y demeura fixe. Que de regrets, que de réflexions durent se lever dans ce regard attaché sur cette maison lointaine.

"*La*, disait ce regard mélancolique, habite la grâce, l'innocence, le calme, la bienveillance, le dévouement et toutes ces aimables vertus que j'ai méconnues.... ici au contraire...."

Amab eut peur du retour qu'il faisait sur sa propre maison et se détourna brusquement. Peu d'hommes ont le courage de regarder en face le malheur qu'ils se sont fait. Mais ce malheur devait lui revenir par mille petits traits insupportables. En effet, il dit le domestique que le considérait en ricannant.

—Les journaux et les lettres doivent être arrivées, fit Amab d'un ton sec, allez me les chercher.

—Ou les a montées chez madame.

—C'est bien, dit Amab avec humeur, allez.

Le domestique sortit, et Amab laissa échapper un murmure sourd, mais terrible.

—Ses mains crispées se serraient avec violence.

Il reprit sa promenade, mais cette fois plus agitée, plus active. Quelques minutes se passèrent encore, le domestique reparut, prit l'un des couverts, le posa sur un plateau avec tout ce qu'il fallait pour un autre service.

—Que faites-vous là? demanda Amab.

—Madame déjeune chez elle, répondit le laquais en emportant le tout.

La patience d'Amab était à bout.

Il sonna avec fureur, mais on ne vint pas; il sonna de nouveau, on ne vint pas encore, enfin, il se pendit à la sonnette. Le domestique arriva de cet air insolent que prend tout laquais qui a une bonne raison à donner à celui qui va le gronder.

—Ne m'entendez-vous pas? lui dit Amab avec colère.

—Je portais le déjeuner de madame... je ne pouvais être en haut et en bas.

—Où est Louis?

—Madame l'a envoyé en commission; voilà une heure qu'il est parti à cheval.

—Où est Pierre?

—Madame l'a donné toute la journée au jardinier pour l'aider à faire les corbeilles des salons.

—Servez-moi.

—Madame vient de me dire d'aller jusqu'à l'allée de Bricord, pour lui marchander le petit poney qu'il a élevé.

—C'est l'affaire du cocher.

—Madame sort en forêt après déjeuner, et le cocher n'a pas le temps.

—Cela devient plaisant! dit Amab en serrant les dents. Sortez.

Il se mit à table, mangea à peine en se servant lui-même; puis, lorsqu'il eut achevé, il quitta la salle à manger et prit le grand escalier d'un air résolu. Arrivé au premier, en face de l'appartement de Léona, il parut vouloir entrer, mais il s'arrêta à l'instant, il hésita, et, soit faiblesse, soit appréhension de la colère qui l'agitait, il monta jusqu'au second et entra dans un vaste atelier, où il se jeta sur un divan. Une fois seul, Amab laissa un libre cours à la fureur qu'il avait contenue à grand'peine. De sourdes exclamations s'échappaient de sa poitrine.

—Oh! misérable! misérable! s'écria-t-il enfin en pressant sa tête avec désespoir. Il faut que cela finisse, il le faut!

Pour la vingtième fois Amab se mettait ainsi en face d'une grande résolution; la vie qu'on lui faisait lui était insupportable, et il voulait enfin en changer.

Au moment où il prononçait ce mot: *Il le faut!* la porte de son atelier s'ouvrit, et Léona parut dans la plus élégante parure, toujours belle, toujours jeune et fière, imposant, magnifique. Elle tenait à la main les journaux et les lettres du jour.

—En vérité, Victor, lui dit-elle en entrant de l'air le plus gracieux, vous n'êtes guère aimable; on se mourrait chez soi, que vous ne daigneriez pas descendre ou monter quelques marches pour venir vous informer des nouvelles de ceux qui souffrent.

—Vous me permettrez, Léona, reprit Victor amèrement, de ne pas accepter ce reproche; vous m'avez assez souvent averti que l'entrée de votre appartement m'était interdite, jusqu'au moment où il vous plaisait d'en sortir.

—Comment, monsieur, dit Léona tristement, une discussion pour un reproche qu'autrefois vous eussiez trouvé aimable! Vous avez de l'humeur, je me retire.

—Pas encore, dit Amab vivement; nous avons à parler sérieusement ensemble.

—Au fait, reprit Léona, vous m'y faites penser; voici quelques lettres qui vous concernent, et auxquelles je vous prie de vouloir bien répondre, car je ne suis pas habituée à de pareilles réclamations.

—Quelles sont ces lettres? reprit Amab, qui les reçut des mains de Léona, et qui les lut pendant que celle-ci se promenait dans l'atelier, en examinant quelques esquisses commencées par son mari.

Les lettres qu'Amab parcourut rapidement n'étaient pas de nature à calmer son irritation; c'étaient des demandes d'argent venues de ses fournisseurs de Paris, presque toutes fort sèches, quelques-unes de ce style insolent qui annonce que la patience des marchands a été poussée au-delà de son extrême limite. Amab les jeta avec humeur sur une table et s'écria:

—Eh bien! qu'ils m'assignent, qu'ils vendent; j'aime mieux cela que d'être en butte à ces incessantes persécutions.

—Prenez garde! lui dit Léona tranquillement, ce sera une esclandre bien fâcheuse pour vous, et, dont, pour ma part, je m'occuperai jamais la honte.

—Léona, lui dit Amab, il me semble que vous pourriez me l'épargner. Grâce à votre contrat de mariage, votre fortune particulière est à l'abri de toute poursuite.

—Ne trouvez-vous pas que j'ai bien fait.

—Je ne blâme pas ce que j'ai accepté, reprit sèchement Amab; mais enfin, vous pourriez, dans cette circonstance, venir à mon aide; car, ajouta-t-il avec un tremblement nerveux, et en reprenant les lettres qu'il venait de jeter sur la table, voici un compte de bijoutier, et je ne paris pas de diamas.

—Oui, dit Léona, ce sont ceux que vous m'avez donnés à ma fête: la monture en est d'un goût exquis.

—Cet autre compte, reprit Amab, est celui du carrossier; voilà aussi celui du marchand de chevaux.

—Vous avez désiré avoir une voiture pour votre usage personnel; j'ai fait ces achats pour vous plaire.

[illegible]

Enfin, dit Amab avec plus d'humeur, en un mémoire d'orfèvrerie qui doit au moins nous être tous les deux?

—C'est possible, dit Léona en prenant le papier, voyons....

Elle lut la lettre et la passa à Amab en disant:

Vous n'avez pas lu jusqu'au bout, ce marchand ne vous réclame pas le montant tout entier de sa fourniture, vous voyez qu'il dit avoir reçu moitié de la somme qui lui est due, la fourniture a été faite au mois de février de l'année dernière, et au mois d'avril j'avais payé la partie de ce mémoire qui me concerne.

Amab poussa un soupir furieux.... Léona continua:

—Vous vouliez me parler sérieusement Victor, et bien, moi aussi, je le voulais; mais vous m'avez fait tellement redouter toute explication entre nous par vos colères, que j'hésite à vous donner de bons avis. Croyez vous que je souffre pas cruellement de vous voir marcher ainsi à votre ruine et à la mienne, car si vous me ménagez, je n'ai pour croire que je vous laisserai dans l'embarras, moi j'estime trop l'honneur du nom dont il me ment pour ne pas vous venir à votre aide si vous manquez d'ordre et de prévoyance.

—Il me semble cependant, dit Amab, que mes dépenses personnelles entrent pour peu dans les sommes folles qui sont dévorées dans la maison.

—Je ne veux pas m'orner du don que vous me parlez, dit Léona avec un calme dédaigneux, vous souffrez, et j'ai pitié de ceux qui souffrent, vous vous plaignez des sommes folles dévorées dans cette maison; n'a-t-il pas été convenu entre nous que nos dépenses seraient fixées à un chiffre, et de ce chiffre, j'en prends une part, et vous l'autre, vous ai-je jamais demandé rien au-delà de ce qui était convenu, est-ce ma faute, si en dehors de cela vous dépensez fixe, vos caprices vous font semer l'or avec une imprudence incroyable! Pourquoi ces diamans à ma fête, les ai-je demandés? pourquoi cette voiture lorsque nous en avions déjà une de trop? ce service d'argenterie auquel vous tenez, n'est-ce que vous avez vu votre camarade L... donner des diamans à sa femme, cette voiture vous l'avez voulue parce que G.... en a deux; c'est en revenant de diner chez l'un de vos amis que vous avez tourmenté jusqu'à ce que j'aie consenti à cette dépense de ce service d'argenterie.

—Eh! mon Dieu, dit Amab, m'avez vous pas vingt fois parlé des diamans de Mme L.... N'êtes-vous pas rentrée malade de course en fiacre parce que je n'étais, par hasard, servi de votre voiture. Enfin, vous avez si amèrement critiqué la mesquinerie de notre service, j'ai voulu satisfaire à vos désirs, et non pas à mes caprices, comme vous dites. Et la reconnaissance que vous en avez me paie bien des tourmens que me cause mon envie de vous plaire.

Des reproches dit Léona, je m'y attendais. Mais dites-moi, monsieur, n'est-il pas tout simple qu'une femme désire toute ce qui relève sa position aux yeux du monde? J'ai désiré ce que je voyais à d'autres, que mes yeux ont plus de talent et de valeur que vous. Ce qu'ils font pour leurs femmes, j'ai cru que vous pourriez le faire pour la vôtre, et lorsque je vous voyais me montrer si vivement de l'accepter, n'ai-je pas du croire que vous n'alliez pas au-dessus de vos ressources? Me suis-je trompée?... L'amour, oui, monsieur, l'amour qui m'a fait vous accrédiler ma liberté m'a aussi abusée!.... N'avez-vous pas tout le talent que je vous croyais... dois-je reconnaître que vingt autres dont vous parlez avec dédain ont plus de succès, de popularité, de valeur que vous!.... Tout mon cœur se refuse à se l'avouer, mais enfin, si ces preuves arrivent, je m'y soumettrai.... il le faudra!

Rien ne peut rendre le supplice d'Amab à ces paroles dites du ton le plus doux et le plus sérieux. L'orgueil blessé dans ce qu'il a de plus sensible, la conviction qu'il était le jouet d'une astuce supérieure sous laquelle il s'était placé, torturaient Amab.

—Vous avez raison, dit-il, les dettes serrées. Je n'ai qu'un moyen de faire face, c'est de retirer ce qui ne peut suffire aux dépenses de la maison comme la vôtre.

—Nous le reprendrons quand vous voudrez, dit Léona, mais en attendant il faut répondre aux gens qui ne sont pas payés.

—Je n'ai point d'argent et je ne sais où en trouver.

—Ces quatre tableaux commencés et qui peuvent être finis en quinze jours, vous y travaillerez avec ardeur sont une ressource.

Ils sont vendus, c'est tout vous dire, j'en ai touché le prix d'avance.

—C'est fâcheux, je crois que M. de Champmortain vous les eût achetés à un prix qui vous eût mis à même de payer ces créanciers qui vous empêchent de vous livrer au travail.

—M. de Champmortain! dit Amab d'un ton sombre, il me semble que ce n'est pas là un homme auquel vous puissiez sans honneur d'avoir recours.

—Je ne conçois cette juste susceptibilité, monsieur. Et avant que vous ne soyez en ce pays, j'ai été faire une visite à M. de Champmortain, et cette visite elle ne me l'a pas rendue que dans quelques jours la donnent une fête. Il est fort connu et il est invité à dix lieues à la ronde. Serez-vous, c'est une insulte que je dois supporter?

Et qui vous empêche pas de recevoir M. de Champmortain?

Le temps de ma liberté est passé, Victor, je suis votre femme. Je ne veux pas, je ne puis pas vous trouver un homme qui est de ceux qui font et défont les situations. D'ailleurs, M. de Champmortain est digne de la conduite de sa famille à votre égard.

A ce regard murmura sourdement Amab qui sentit une exclusion qu'il avait le droit de croire ne pas le concerner. Toujours moi.

La comtesse entendit pas ou ne voulut pas entendre ce murmure et continua.

Il me semble, en tous cas, que pour avoir été poli envers un homme de bonne compagnie, je vous ai mis à même de récolter des procédures scandaleuses. M. de Champmortain est amoureux de ces tableaux. Vendez-les-lui.

Je ne puis, il dit que le prix m'en a été payé d'avance.

—Il y a donc une époque précise pour l'achèvement de ce qu'ils soient finis.

—Non, dès que ils seront finis.

—En ce cas, ils peuvent ne pas l'être d'ici à six mois. Vous en retirerez d'autres.

—Je ne puis les jeter à la tête de M. de Champmortain après lui avoir refusés plusieurs fois.

—M. de Champmortain vient dîner ici aujourd'hui il vous sera facile de l'amener à vous en parler.

—Comment? M. de Champmortain dîne ici... encore aujourd'hui.... Mais c'est bien souvent.

—Il ne viendra pas, répart froidement Léona. Je me rendis chez lui que une indisposition grave vous empêche de le recevoir. J'en écrirai autant à MM. de Montaleu et Monteclaire; car je suppose que vous ne voulez que M. de Champmortain que vous voulez exclure de notre maison!

—Mon Dieu! Léona, je ne veux exclure personne, mais mon déplaisir de la part de M. de Champmortain n'aurait plus convenable.

—Vous êtes jaloux! dit Léona.

Amab ne répondit pas.

Répondez franchement: êtes-vous jaloux?

Je ne vous soupçonne pas assurément.... ; mais il me semble.... peut chercher à présenter des rapports d'amitié sous un jour défavorable.

—Oh mon Dieu! murmura Léona, en être réduite là! Déjà les soupçons et bientôt la ruine. Il suffit, monsieur, je ne recevrai personne, je ne sortirai pas, ces promenades qui étaient ma seule consolation, j'y renoncerai.... on pourrait croire....

—Mais je ne dis pas cela.... fit Amab avec impatience, je fais une observation; ce n'est pas pour que vous en preniez acte pour vous dire tyrannisée.

Ai-je dit un mot qui ressemble à une plainte?

Amab avait gardé toute sa colère; mais par un singulier hasard ou une admirable adresse, Léona avait mis une barrière à toutes les issues par où elle pouvait s'échapper. Il resta un moment silencieux, et finit par s'écrier:

—Tenez, Léona, je ne suis pas content.

—Croyez-vous que j'ai la joie au cœur?

—Léona, vous ne m'aimez plus....

—Que ne dites-vous que je ne vous ai jamais aimé!

—C'est peut-être vrai.

—Courage, monsieur, continuez.

Mais enfin, je souffre, vous le voyez; je suis dans une position fâcheuse, et au lieu de me conseiller, de m'encourager, vous me faites des scènes.

—Monsieur dit Léona en se levant, quand la raison vous sera revenue, quand vous aurez plus calme, je reviendrai.

Allons! voilà que je suis fou, à présent.... Où allez-vous, Léona?

—Chez moi....

—Pourquoi prenez-vous ces lettres?

—Pour répondre à vos créanciers, pour les calmer, pour obtenir du temps et trouver celui de les payer en engageant quelque propriété.

—Mais je ne veux pas, dit Amab confus; je paierai.... j'écrirai....

Léona haussa les épaules.

—Certainement, reprit Amab avec hauteur, et le prix de ces tableaux suffit....

—Il vous a été payé.

—Je suivrai le conseil que vous m'avez donné, je les vendrai.

—Où cela.

—A Paris.

—Où ceux qui vous les ont commandés les trouveront peut-être chez celui qui vous les achètera.... Ce serait possible dans ce pays.... où ils resteraient enfouis dans le château de l'acquéreur.... Mais vous ne voulez pas voir l'homme qui seul pourrait vous sauver.

A ce moment, Amab eut un de ces mots funestes qui disent la honteuse transaction que fait le cœur avec la nécessité. Il se tourna vers Léona et lui dit:

—Léona, m'aimez-vous?

—Ah! Victor, Victor, est-ce à vous à en douter?

—Quand on aime, on a peur....

—Ah! dit Léona, vous ne m'aimez plus assez pour être jaloux.

—Moi....! s'écria Amab, oh! Léona, Léona, tu sais si ma vie est à toi.... Est-ce qu'il est possible de ne pas t'aimer.... Mais toi, toi....

—Moi, oui, je vous aime.... et j'ai grand tort, car vous me soupçonnez....

—Non, non, Léona, je suivrai tes conseils... Je donnerai ces tableaux à M. de Champmortain. car vous m'aimez, n'est-ce pas?.... Il vient, eh bien, tant mieux; nous finirons cette affaire aujourd'hui même.

—A la bonne heure, vous voilà raisonnable... et je veux vous tenir compagnie.

—Non... je ne le veux pas. Vous êtes souffrante, allez, faites votre promenade; je travaillerai avec d'autant plus de courage que je saurai que vous prenez quelque distraction.

—En ce cas, à bientôt.

Léona quitta son mari. Comme elle allait monter en voiture, sa fidèle chambrière, la prétendue sourde-muette qui ne l'avait pas quittée, lui présenta une ombrelle.

—Eh bien, le dîner tient-il?

—Je viens de faire acheter à M. de Champmortain ses grandes entrées.

—Pour excuser les petites. Et monsieur est-il toujours furieux?

Léona eut un sourire de pitié méprisante.

—Non, dit-elle, le pauvre homme n'en peut plus! Léona avait raison; quelques années lui avaient suffi pour briser cette nature ardente, tenace, vigoureuse. Elle avait abaissé son ambition des hauteurs de la gloire aux petitesses de la spéculation; elle avait fatigué son énergie [illegible] la richesse et le repos qu'il ne devait jamais [illegible]

[illegible]

son même, elle avait tout fatigué, tout flétri, dans son esprit et dans son cœur.

Une seule chose avait survécu, chez Amab, à cette dégradation insensible.... c'était cet amour du beau qui était tout son génie. Mais ce culte, il avait fallu y renoncer, car Amab n'avait pas eu le courage de chasser les vendeurs du temple, il voyait avec désespoir s'émietter son talent en productions qu'il n'estimait pas, alors même qu'on les lui payait richement. Au lieu d'être un de ces hommes sur lesquels tout un pays a les yeux fixés, dans l'attente d'une de ses œuvres, il était un de ces artistes à la mode, qui sont cotés à haut prix, mais dont on brocante la réputation. Aussi, le seul sentiment qui lui restât de cette forte nature d'artiste, était pour lui un malheur et presque un remords.

Il resta seul à travailler; mais cette apparente réconciliation n'avait pas redonné au cœur cette énergie qu'il puise dans une nouvelle confiance, Amab n'avait pas dit tout ce qui murmurait en lui de colères, de soupçons, de désespoir. Parmi les douleurs dont il souffrait le plus cruellement, était l'exclusion dont il avait été frappé à son arrivée dans ce pays. Il ne doutait pas que M. de Montaleu n'en fût l'auteur, mais il n'avait plus assez d'énergie pour lui en demander compte, et il subissait avec une colère impuissante la déconsidération qu'avait jetée sur lui son mariage avec une femme trop célèbre, sans savoir qu'il y a des hommes dont le nom peut couvrir toutes les fautes passées d'une femme quand ils savent la forcer à être digne de ce nom.

FREDERIC SOULIÉ.

(La suite à demain.)

LE DESTRUCTEUR DE DOULEURS, par un moyen magique—Que l'on vend au No. 50, rue Poydras, guérit les cas ci-après décrits autrement on n'exigera point d'argent.

Brulures,	Erysipèles,
Entorces,	Taches à la peau
Eruptions,	Enflures,
Dartes,	Hemorrhodes internes ou
Vieilles Plaies,	externes
Contusions	Scrofules
	Maux d'yeux,

L'efficacité de ce remède étant connu, il n'y a pas de familles qui ne voudraient le posséder.

MEDECINES—Les célèbres médicamens suivans du Dr. Gen. W. Carpenter, sont maintenant en vente par W. T. VREDENBURG & Co., 30, Vieille Levée, agents des manufacturiers—Salsepareille, Buchu, Liverworth, Wahoo, Creosote, Cubebs et Copaiba, Grand Pink Root, Petit Pink Root, Extrait d'Ecorce. Masse bleu, &c. &c. en quantités à la convenance des acheteurs et aux prix des manufacturiers. 30 m

Décédée, hier matin à huit heures, dame EUPHEMIE FUSELIER, veuve ZERBAN, âgée de 67 ans. Son corps est exposé chez M. E. Simon, encoignure Dauphine et Esplanade, No 157. Les amis et connaissances de la famille Simon sont invités à assister aux funérailles de la défunte qui auront lieu aujourd'hui à midi. De la part de sa famille.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS

Navire Niagara, Nye, New York.	J. P. Whitney & Co
Navire Suffolk, Crosby, Boston.	Ricker & Pearson
Brick Washington, Stevens, Charleston.	Toby & Bogert
Brick Josephine, Robinson, Vera Cruz.	Rayles & Baxter
Goel Leo, Perry, Pensacola.	T. C. Twitchel
Goel Apateca, Sanchez, Campêche.	S. Fernandez
Steamer Jamestown, Whitten, Cincinnati.	Hyde & Ogosto

ARRIVÉS

Navire à vapeur New York, Philips, de Galveston
Navire Serampore, Baker, de Boston
Navire Silas Holmes, Berry, de New York
Brick Virginia, Hood, de New York
Brick Hayne, Trescott, de Charleston
Goel Sarah Bryden, Hopkins, de Covington—Bassa
Goel Martha Ann, Wilson, de Covington
Goel Belle, Webber, Pensacola
Steamers Creole, Herrn, de Mobile
Nathan Hale, Costillo, de St. Martinville
Talleyrand, Dubest, de Nasvile
Batesville, Lasarthe, de St. Martinville
Memphis, Frost, de Memphis
Brownsville, Smith, de Bayou de Glaize
Wheel of Fortune, Wilson, de Mobile
Sam Dale, Hunter, de Nashville
Superb, Frost, de St. Louis
Admiral, Jeffries, de St. Louis
Whiteville, McGowen, de Panola Miss

EN RIVIÈRE—MONTANT

Navire Susan E. Howell
" Oceanus, Foster, de Liverpool
" Gloucester, Pollard, de Boston
" Marcia Cleaves, Wilson, de Boston

Ni le capitaine ni le consignataire du navire français l'EDOUARD, de Bordeaux, seront responsables pour des dettes contractées par l'équipage.
7 av—6. Ch. KOCK, 22 Bank Place.

AVIS—Pour Bayou Sara, Fort Adams, Tunica et les ports intermédiaires—Le CLINTON, portant la malle des E. U., arrivera aujourd'hui, et repartira mercredi courant à 10 heures A. M. Le fret sera reçu entre les rues Bienville et Conti. 7 avril.

Banque de Cité.
Nouvelle Orléans 6 avril 1846.
CETTE banque sera fermée vendredi prochain 10 du courant, Vendredi Saint. Les billets [illegible] seront payables jeudi, neuf du courant.
9 avril. R. J. PALFREY, caissier.

AVIS—Les personnes ayant des propriétés situées dans les limites de la 3me Municipalité, sont prévenues que la collecte des taxes sur propriétés foncières et celle sur les personnes pour l'année 1845, commencera le 1er mai prochain.
9 av—1m. J. F. DUGARRY, Trésorier.

RABAIS EXTRAORDINAIRE.
LE JUIF ERRANT par E. Sue, illustré par Gavarni, 4 volumes grand in-8°. Edition de Paris pour $6.
N. B.—Cet ouvrage coûte à Paris 40 francs ou $8.
9 avril.

EDUCATION.
ETAT DE NEW-YORK.
LA ATTENTION des parents qui désirent [illegible] leurs enfants à New-York pour y recevoir leur éducation, [illegible] respectueusement appelée sur l'Académie classique et militaire de l'île Staten, à New Brighton [illegible] de New York, et de profiter, ses convenances en prenant des renseignements que cet établissement possède de grands avantages tant sous le rapport physique que sous le rapport intellectuel.
On peut obtenir des circulaires chez E. J. B. STEEL, libraire, No. 14 rue du Camp. 9 av—6t 2 p.s.

GRAINES FRAICHES.
REÇU par les derniers arrivages du Havre, par le soussigné, un grand assortiment de graines fraîches, de la dernière récolte, provenant des meilleurs grainetiers de la ville de France. Toutes ces graines sont convenables [illegible] et sont entièrement garanties. A vendre à des prix modérés par J. MENARD, agent.
9 avril—12. [illegible] St. Philippe.

TIBLIER FRERES.
Maison rouge entre les deux marchés.
VOULANT liquider ce magasin, offrent à vendre toutes les marchandises qui le composent à des prix extrêmement réduits.
Ils offrent en même temps à céder la suite de leur bail à une grande diminution du prix actuel, ainsi que toutes les installations du susdit magasin. 9 avril—1m.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—AVRIL 1846.
SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	G
Aufroy,	Gusman, les époux
B	Gaschet de l'Isle, les époux
Baudrouz de Maille,	J
Beron frères	Jannin Claude, françois
Boillon, Alexandre	L
Bauzon, Moreau Jean	Lanier, Auguste
Bolle, Richard, prêtre	Lottee, Assélia
Bouget, les frères	M
C	Michel, Jacques
Cablanc, Michel	P
Cautegrit, Pierre	Pichet, menuisier
Caillet, Antoine,	Perroux, Louis Ernest
D	Q
Deporet, Dlle et Vve Jn-Bte	Quairez, Charles
Dubois, Gustave Furste	T
F	Turon,
Fasbre, Docteur	V
	Viau, Joseph

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.
9 avril

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Hargrave, du Havre
Mérinos drap d'été 5/4, de Paturle, Lupin & Co,
Coutils, grande nouveauté;
Chapeaux paille, diverses qualités, pour femmes,
Dito do do pour enfants,
Bretelles coton blanc;
Chaussettes coton, blanc et écru pour hommes et en fil, dito fil de lin, pour hommes;
Cols mousseline brodés, Voilettes noires et blanches
Rubans satin et taffetas, numéros assortis
Jaconas haute nouveauté
Batiste Ecosse, haute nouveauté
Un grand assortiment de Corsets.
Cravates jaconas, taffetas et autres.
Soieries noires, diverses largeurs;
Chales barége, et un assortiment de Bretelles [illegible] pour hommes et enfants, Parfumeries diverses, Peignes [illegible] d'importations antérieures, un bel assortiment d'articles de saison. F. & J. LACOSTE.
9 av 105, rue Royale.

MOUSSELINES—Reçu par le navire Hargrave du Havre, un grand assortiment de mousselines de couleur, à vendre à des prix raisonnables, par
9 av P. PERRET, 48, Bienville

MOUSSELINES Blanches—Par les navires Hargrave, Octavius et autres du Havre, un assortiment complet de Mousselines, pour rideaux, brodés, [illegible] unies, damassées, à carreaux et damassées pour robes, de Suisse, assorties, à vendre à bas prix par
9 av F. PERRET, 48 Bienville

POUR le marché Mexicain—250 caisses Vin rouge, en douane avec le bénéfice du drawback.
Services de table à dessert, dorés au galvanisme par le procédé Ruolz & Elkington, Cuillères à café, dorées et argentées, à vendre par
9 av LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

LIQUEURS du pays—40 barils eau de vie américaine, 1re et 4me preuves; 15 barils alcohol 1re et 4me preuves; 25 barils genièvre 26 barils rum de la Nlle. Angleterre. En débarquement du navire Franconia, et à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
9 av 30 Vieille Levée

BLANC DE BALEINE—100 caisses marque French & Coffen, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
9 av 30, Vieille Levée

SEAUX peints—100 douzaines seaux peints, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
9 av 30, Vieille Levée

CUIR A SEMELLES—15 rouleaux en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
9 av 34 Tchoupitoulas

POUDRE à canon—D'Eden Park, en barillets, demi et quarts de barillets, garantie l'égale des marques favorites, en vente chez les soussignés, pour clore une facture. REYNAUD, CUCULLU & Co.
9 av 34, Tchoupitoulas

CAFE—400 sacs de vert, de la Havane, en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
9 av 34 Tchoupitoulas

CIGARES—500,000 des meilleures marques de la Havane, qualité supérieure, en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
9 av 34 Tchoupitoulas

FARINE—300 barils des moulins de Washington, 250 do de l'Aigle, 300 do de l'Etoile, 250 do Springfield, 150 do Sangamon, toutes marques favorites des Boulangers, fraîche importation, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
9 av 34 Tchoupitoulas

WHISKEY, Tuscaloosa et Monongahela, très vieux, article supérieur, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
9 av 34 Tchoupitoulas

DIVERS—[illegible]

La statue du Christ au Tombeau.
SERA exposée [illegible] No. 109 rue de Chartres, entre celles St. Louis et Conti.
JEUDI ET VENDREDI-SAINTS.
Prix d'Entrée.... [illegible] Enfants, moitié prix.
Heures d'exhibition, de 9 heures du matin à 10 heures de l'après-midi. 9 av—2

SEMAINE SAINTE.
LE soussigné prévient le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages, un choix considérable de Livres de Prières et d'ouvrages de piété. Aussi un joli assortiment d'objets de sainteté, tels que chapelets de toute espèce, prie-dieu, christ, bénitiers &c.
Livres de prière de tout genre et de diverses reliures,
Quinzaine de Pâques, reliures ordinaires et riches,
Semaine Sainte do do
Paroissiens Romains, do do
Paroissiens complets do do
Ange Conducteur, Mois de Marie, Heures choisies, Imitation de Jésus-Christ, Journées du Chrétien, Formulaire de Prières, petit paroissien de demoiselles, Cantiques, Manuel d'instruction et de prières, Chemin de la croix, Imitation de la Vierge, Vie et miracles de Ste Philomène,—Abrégé ou manuel d'instruction et de prières, gravures de saints et saintes pour encadrer, aussi pour livres de prières. V. HEBERT, 149, Chartres.
[illegible] marchand de papier peint et de fournitures de bureaux.
N. B.—Ces livres seront vendus en gros et en détail à des prix très modérés. 8 avril

EN débarquement de l'Edouard, de Bordeaux et à vendre par les soussignés
50 caisses vin [illegible] grandes bouteilles, capsulées avec [illegible]
[illegible]
[illegible] en carafes, première qualité [illegible]
15 demi-barriques vin du Haut Brion et Talence 1841,
3 caisses anisette superfine de Champion,
4 caisses truffes [illegible]
8 avril. J. F. BERCIER & Co.
34, Vieille Levée.

CAISSES—900 caisses vides à vin, contenant bouteilles de 22 onces, avec capsules, mastic, belles étiquettes, pointes de Paris, feuillards &c, à vendre en débarquement du navire l'Edouard, par J. F. BERCIER & Co.
8 avril 34, Vieille Levée

LIQUEURS DU PAYS—30 barils eau de vie de New-York, 30 do genièvre du pays, à vendre par
8 av SMITH BRYAN, 20 Douane.

EAU DE VIE DE PECHE—25 barils en magasin et à vendre par SMITH BRYAN,
20 Douane.

AMANDES—100 caisses amandes sans coques, de la nouvelle récolte, en débarquement du navire Caledonia, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
8 avril 25 Vieille Levée.

RAISINS—100 caisses MR bien conservés, à vendre en débarquement du brick Palto, à vendre par
8 av J. F. BERCIER & Co. 34 V. Levée.

BOUCHONS—Bouchons fins et surfins parfaites de 20 mille et 10,000 par sacs de 1000 et 500, à vendre par
8 av AUG. MOLIER, 90 St. Louis

BOUTEILLES vides—100 paniers, à vendre par
8 av AUG. MOLIER, 90 St. Louis

SARDINES à l'huile—4000 boites et demi dito, de la marque bien connue B. Guillou, à vendre par
8 av AUG. MOLIER, 90 rue St. Louis

VIN de Champagne—600 paniers des marques de l'Etoile et de l'Aigle, à vendre par
8 av AUG. MOLIER, 90 rue St. Louis

HUILE d'Olives—300 paniers et caisses huile de Marseilles et de Nice, grandes bouteilles, à vendre par
8 av AUG. MOLIER, 90 rue St. Louis

VIN de Sicile—80 barils et quarts, à vendre par
8 av AUG. MOLIER, 90 St. Louis

VIN de Malaga—40 barils et quarts dito, à vendre par
8 av AUG. MOLIER, 90, St. Louis

VIN de Catalogne—4 pipes à vendre par
8 av AUG. MOLIER, 90 St. Louis

VIN Muscat de Frontignan—250 caisses, à vendre par
8 av AUG. MOLIER, 90 St Louis

LIQUEURS ASSORTIES—250 caisses, à vendre par
8 av AUG. MOLIER, 90 St Louis

CERISES à l'Eau de vie et au Jus—30 caisses, à vendre par AUG. MOLIER,
8 av 90, St Louis

SAVON de Marseilles—50 caisses à vendre par
8 av AUG. MOLIER, 90, St. Louis

CHOLET d'Angers—150 paniers et demi paniers de 6 et 12 bouteilles, à vendre par AUG. MOLIER,
8 av 90 St. Louis

LE Revd. J. L. Gleizal, vice président de l'Université de St. Louis, Mo. désire prévenir les parents qui voudraient envoyer leurs enfants à cet établissement, que, pendant les cinq ou six semaines qu'il passera à la Louisiane, ils pourront lui écrire à l'Evêché, No. 10, ou chez Messrs. Elder et Dering.
Le Revd. J. L. Gleizal quittera la Louisiane que vers le 15 mai, époque à laquelle il se fera un plaisir de conduire à l'Université de St. Louis, Mo. les enfants qui lui seront confiés. 6 avril

LA DAME DE MONSOREAU.
LA Dame de Monsoreau faisant suite à la Reine Margot, ouvrage nouveau d'Alexandre Dumas, est en vente à la librairie de Vor HEBERT, 144, rue de Chartres.
N. B.—L'ouvrage est entièrement terminé et forme 10 livraisons. 6 avril

L'ECHO DES FEUILLETONS,
LE JOURNAL DES JOURNAUX—LOUIS XIV ET SON SIECLE—LES TROIS MOUSQUETAIRES, illustrés,
PAR ALEXANDRE DUMAS.
REÇU par le Warsaw la 3e No. de l'Echo des Feuilletons contenant la suite du Moine au Diable. 2e livraison du Journal des Journaux, suite de Miss Bran avec le nouvelle Madame Charlotte par Arsène Houssaye, le Sabbat par Marie Aycard.
Gravures de modes pour Dames, attachées à l'Echo et au Journal pour décembre et janvier.
LOUIS XIV ET SON SIECLE—Livraison formant la fin de ce bel ouvrage.
Par le Louisa, actuellement en débarquement, la fin des Feuilletons et autres marchandises, dont la distribution sera faite à nos abonnés, aussitôt l'arrivée de la boîte.
LES TROIS MOUSQUETAIRES, par A. Dumas, de 20 à 30 gravures à part, vignettes, culs de lampe, lettres ornées, édition illustrée par MM. Pellens & Dufour, éditeurs de l'Echo des Feuilletons, du Journal des Journaux, brochés et reliés.
La lacune qui s'est glissée dans le 2d volume de Louis XIV sera remplie par le prochain arrivage; cette omission ayant été signalée à l'administration elle s'empressera de la réparer. M. DE LA PLACE, Directeur,
30 mars au bureau de l'Abeille, Chartres No. 85

Eglise Evangélique Française.
Rue Condé, No. 169, entre Hôpital et Quartier.
Service régulier, chaque Dimanche, le matin à 11 heures, et le soir à 7 heures.
Ecole du Dimanche pour les enfans, à 9 1/2 heures A. M.
2 mars—

COLLEGE JEFFERSON.
L'ASSEMBLEE annuelle des souscripteurs du Collège Jefferson aura lieu à la maison de Cour de la paroisse St. Jacques, le lundi, 4 mai prochain, à dix heures du matin. Les souscripteurs sont invités à s'y rendre ou à s'y faire représenter.
Paroisse St. Jacques, 30 mars 1846.
Par ordre de la Direction,
2 av—3 R. L. WEBBE, secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DES ARCHITECTES DE LA NLLE. ORLEANS.
LES actionnaires de cette compagnie sont prévenus qu'une élection de cinq directeurs aura lieu au bureau de la Compagnie, passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, mardi prochain, 7 avril 1846, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
Par ordre, SOMMEREAU,
1 avril—4 Secrétaire.

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE ORLEANS & CARROLLTON.
AVIS.—Durant les courses, les chars partiront comme auparavant jusqu'à 11 heures de la journée, et après cela il partira du Dépôt de la rue Baronne, comme suit: 11, 11 3/4, midi et demi, 1 1/4 et 2 heures de l'après midi. Après quoi, les chars courront aux heures accoutumées, ou plus souvent s'il est nécessaire. JOHN SAMPSON,
6 av Ingénieur en chef du Chemin.

T. F. GUION. W. S. GUISSENS. JOHN BURR.
GUION & Co., ENCOIGNURE DES RUES ST. CHARLES & CANAL, NOUVELLE-ORLEANS—Importeurs et Marchands en Gros et en Détail, D'ARTICLES FINS DE FANTAISIE, De Parfumeries, Brosses, Articles de Toilette, Cannes, Parapluies, Gants. ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES.
L'Entrepôt est à New York, 19, Maiden Lane.
2 av—30t

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART.—Une négresse âgée d'environ vingt-huit ans, cuisinière, blanchisseuse, bonne d'enfants, excellente domestique de maison, et propre à tout. Elle est pleinement garantie.
S'adresser au bureau de l'Abeille. 7 avril

JUMENT DE BELLE RACE
A VENDRE.—La jument SARAH MORTON avec son suivant, par George Buckin, au No. 20, rue de la Douane. 7 av—30

A LOUER—Livrable le 1er mai—La belle MAISON haute, située rue Bourgogne, entre Dumaine et St. Philippe, présentement occupée par Thos. Barrett Esq. Cette maison se compose de sept grandes pièces, trois cabinets et une galerie vitrée. Elle a un beau portail avec porte-cochère, une vaste cour bien briquetée, un puits, cave, chambres à domestiques, écurie, &c. Le tout dans un parfait état. L'eau est conduite par les tuyaux jusqu'au premier étage.
S'adresser au No. 21, Vieille Levée. 7 av—2m

LE Soussigné devant bientôt partir pour l'Europe, prévient les Marchands de la ville et de la campagne, qu'à partir de ce jour, il vendra à des prix réduits, pour du comptant.
Il a maintenant en magasin et en débarquement du navire Octavius, du Havre
Chapeaux de paille pour hommes,
Do do pour enfants,
Gants de filet, noirs et blancs; mitaines de filet, longues et courtes,
Gants fil d'Ecosse pour hommes,
Do do pour dames,
Chemises de couleur en belle qualité,
Chaussettes et gants fil écru,
Bas de coton blancs, pour dames et fillettes,
Coutil tout fil haute nouveauté,
Do do blanc, colonnade française,
Mouchoirs batiste en fil,
Do do en fil d'Ecosse; éventails,
Rubans de satin et de taffetas; Prunelle noire,
Bas et chaussons d'enfants; mouchoirs imitation madras,
Bretelles sans couture, et autres qualités,
Jolies bourses en soie pour dames; coraux français,
Jupons en crinoline, cols de satin pour hommes,
Cravates noires et couleurs; fil à cordonnier gris et jaune,
Cartes à jouer françaises et américaines,
Un bel assortiment de savons fins.
Papier rayé, peignes, agrafes noires et blanches, galons, couteaux, lacets de soie pour bottines, brosses, boutons, cuirs à rasoirs, houpes à poudrer, cordonnet en soie, en poil de chèvre et en coton, aiguilles, épingles, miroirs, lunettes, fil de Rennes, soie à coudre, colliers, bracelets, boucles coton, fils à coudre, &c. &c.
7 avril O. TALAMON, 45, rue de Chartres

A VENDRE en débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux
130 barriques vin de Bordeaux, véritable Medoc, Margaux, St. Estephe, St. Julien, St. Laurent et Pauillac,
30 demi barriques do do Haut Brion et Haut Talence
30 barils vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac 1841, qualité supérieure,
[illegible] demi et quarts de pipes véritable Cognac 4me preuve, Camus & co,
[illegible] demi et [illegible] quarts pipes vieille eau de vie fine champagne,
125 caisses liqueurs assorties, fines, surfines et [illegible]
6 do do superfines en carafes,
600 caisses contenant 12 bouteilles vides chaque, avec étiquettes et capsules,
6 balles bouchons surfins,
20 caisses cerises confites à l'eau de vie,
40 caisses de 25 paniers chaque, anisette fine, surfine et superfine, Champion,
[illegible] boites [illegible] en caisses de 12 et de boites 1/2 1/2 et 1/4 do, 12 caisses fruits au jus, assortis.
[illegible]
[illegible]
20 caisses vin rouge, Léoville, Rénaud, très vieux.
[illegible]
A. CHABERAN,
Chez Dorma, [illegible] & Co
7 avril—4 [illegible] St. Louis

A VENDRE [illegible]
[illegible] & Co.
7 avril—4 [illegible] St. Louis